

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 AVRIL 2021 à 18 H 30

Présents (15/15) : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine ROUFFAUD, Mme Sandra TOURNAIRE.

Madame VERGEZ Nelly a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

CONVENTIONS DE PASSAGES – RESEAUX

Le Maire ne peut pas signer de conventions de passages ou de servitudes avec les opérateurs de réseaux ou d'énergie (SDEG, ENEDIS, SAUR, effacement de réseaux....) sans une délégation du conseil municipal qui les a auparavant approuvées et l'a habilité à le faire.

C'est pourquoi je vous demande votre accord pour signer la convention de passage concernant les travaux d'électricité au Chemin Louis XIII (pose du coffret électrique par le SDEG) ainsi que la convention de servitude pour le branchement basse tension pour Orange au même endroit et pour le même dossier.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION PARTENARIAT AVEC LA CCLTD POUR TROUVER DES PRATICIENS.

Le Pays Sud Charente a lancé une action pour la recherche de médecins généralistes libéraux sur notre secteur. Il y aura une convention de signée avec les différents partenaires.

Lecture du courrier.

Accord du conseil municipal pour la poursuite de cette recherche, signatures éventuelles de documents

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

AMORTISSEMENT VENTE MAISON DE SANTE A LA CCLTD – DUREE

Suite à la vente à 1 € de la Maison de Santé à la CCLTD nous sommes dans l'obligation d'amortir la vente de ce bien pour le montant de sa valeur transmise.

Nous devons prendre une délibération pour déterminer la durée de cet amortissement.

Je vous propose que ce bien soit amorti sur quinze ans c'est la durée maximum permise. Cela représentera la somme de 17 833.53 € (à prévoir sur le Budget Primitif en fonctionnement dépenses et en investissement recettes). C'est une opération d'ordre budgétaire.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN ABRIBUS

Je vous rappelle notre conversation au sujet de la demande de mise en place d'un abribus devant le collège, demande faite par des élèves.

Le Département a reçu notre demande et nous propose une subvention forfaitaire de 540 €.

Nous devons prendre une délibération pour finaliser notre demande.

Je vous rappelle le coût de cet abribus 1 887.59 € HT soit 2 265.11 € TTC.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Madame VALADE présente les Comptes de Gestion 2020 ainsi que les Comptes Administratifs, ASSAINISSEMENT / COMMUNE correspondants.

Vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs :

VOTE COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Corine VALADE adjointe aux finances en tant que Présidente pour le vote des Comptes administratifs.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

M. Patrick VERGEZ se retire de la salle.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Après avoir validé les comptes administratifs le conseil doit valider les résultats.

Résultat Budget assainissement 2020 : 13 175.05 € (cumulé 92 588.34 €)

Il est proposé de reporter 92 588.34 € en recettes de fonctionnement.

Résultat Budget commune 2020 : + 131 204.13 € (cumulé 531 763.65 €)

Il est proposé de reporter 415 418.70 € en recettes de fonctionnement au 002 et d'affecter 116 334.95 € en recettes d'investissement au compte 1068.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE DES TAUX IMPOSITION

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 22.89 % et le taux communal à 17.28 %, le nouveau taux de référence de TFPB s'élèvera à 40.17 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- **42.11 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Fixe le taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à **40.17 %**

Le montant total des impositions (y compris les compensations) perçu par la commune sera de 249 273.00 € environ.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ASSAINISSEMENT ET COMMUNE :

Vote du Budget Primitif Assainissement :

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Vote du Budget Primitif Commune :

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Présentation des Budgets Primitifs.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Bordure voie Maison Blanche/La Charsie
- Concert Les Horlogers le 14 août 2021 sur le Champ de Foire avec l'association des commerçants.
- Poste – Proposition de Rendez-vous avec les dirigeants de la poste le 14 juin à 18 H 30 au début de la réunion du conseil municipal pour le devenir du bureau à Villebois-Lavalette.

La séance est levée à 20 H 20. Prochaine réunion le lundi 10 MAI 2021 à 18 H 30.